

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil municipal Lundi 15 janvier 2018, à 19 h, 175, rue Kildare (Parc des Saphirs)

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean Giroux (district 1), Mme Laurie Thibeault-Julien (district 2), M. Jimmy Laprise (district 3), M. Francis Côté (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et Mme Édith Couturier (district 6).

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Thomassin.

En présence de la greffière, Mme Maude Simard, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 001-01-18

Avis de convocation

Considérant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (nommée ci-après « LCV ») stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au plus tard 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance;

Considérant que la greffière, Mme Maude Simard, déclare qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le vendredi 12 janvier 2018, conformément à l'article 338 LCV;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. 002-01-18

Ouverture de la séance

À 19 h, M. le maire souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

3. 003-01-18

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

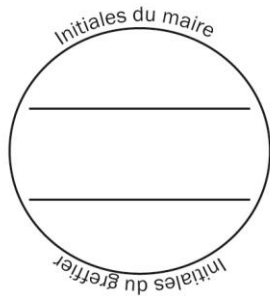
1. Avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

Règlementation

4. Avis de motion - Règlement 822-18 - *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, modifiant le Règlement 458-04*
5. Avis de motion - Règlement 823-18 - *Règlement modifiant l'article 9 du Règlement 736-14 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition*
6. Avis de motion - Règlement 824-18 - *Règlement modifiant le Règlement 726-14 relatif à un emprunt pour des travaux de pavage et de rechargement d'accotements sur diverses rues*
7. Présentation du Règlement 819-18 - *Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2018*
8. Présentation du projet de Règlement 822-18 - *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, modifiant le Règlement 458-04*
9. Présentation du projet de Règlement 823-18 - *Règlement modifiant l'article 9 du Règlement 823-18 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition*
10. Présentation du projet de Règlement 824-18 - *Règlement modifiant le Règlement 726-14 relatif à un emprunt pour des travaux de pavage et de rechargement d'accotements sur diverses rues*
11. Adoption du Règlement 818-18 - *Règlement établissant les modalités de publication des avis publics*

Finances

12. Affectation du fonds de roulement comme financement pour l'acquisition de divers équipements durant l'année 2018
13. Intention d'élaborer d'un Plan d'action d'aménagement de quartiers durables dans le cadre de la demande de subvention au Fonds municipal vert



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Ressources humaines

14. Fin de probation de M. Guillaume Bédard et réintégration à titre de responsable de la prévention incendie, temps plein
15. Embauche de M. Bertin Santerre à titre de directeur du Service de la sécurité publique, par intérim

Période de questions

16. Période de questions

Dispositions finales

17. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÈGLEMENTATION

4. 004-01-18 Avis de motion - Règlement 822-18 - Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, modifiant le Règlement 458-04

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean Giroux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, modifiant le Règlement 458-04.

5. 005-01-18 Avis de motion - Règlement 823-18 - Règlement modifiant l'article 9 du Règlement 736-14 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition

Conformément à l'article 356 LCV, M. le maire, Carl Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement établissant le traitement des élus municipaux, modifiant le Règlement 736-14.

6. 006-01-18 Avis de motion - Règlement 824-18 - Règlement modifiant le Règlement 726-14 relatif à un emprunt pour des travaux de pavage et de rechargement d'accotements sur diverses rues

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Francis Côté donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 726-14 relatif à un emprunt pour des travaux de pavage et de rechargement d'accotements sur diverses rues.

7. 007-01-18 Présentation du Règlement 819-18 - Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2018

Conformément à l'article 356 LCV, le projet de Règlement 819-18 - *Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2018* est présenté.

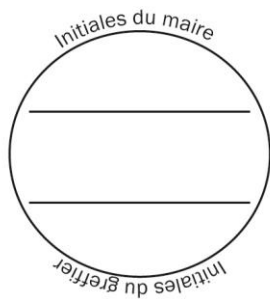
Ce règlement établit les taux de taxes et les compensations pour divers services qui seront en vigueur pour l'année 2018.

8. 008-01-18 Présentation du projet de Règlement 822-18 - Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, modifiant le Règlement 458-04

Conformément à l'article 356 LCV, le projet de Règlement 822-18 - *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, modifiant le Règlement 458-04* est présenté.

Ce règlement vise à modifier certains articles du règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme. Voici les principales modifications :

- Modification des modalités de visite des inspecteurs sur les immeubles sans préavis;
- Modification de la validité du permis des installations septiques et captage d'eau souterraine à 24 mois au lieu de 12 mois;
- Modification du délai pour le remplacement d'une installation septique constituant une nuisance (pollution) à 3 mois au lieu de 12 mois;
- Modification de la validité du permis d'exploitation forestière à 24 mois au lieu de 12 mois;
- Modification des modalités de remboursement du dépôt en garantie lorsque le permis ou les permis sont révoqués;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Création d'une grille tarifaire en fonction des comparables pour les autres villes de la couronne nord assujetties au RCI 2010-41 et 2016-74;
- Nouvelle définition pour une chambre à coucher (vs la conception des installations septiques), rénovation mineure et majeure;
- Ajout du PPCMOI dans les définitions.

9. 009-01-18 Présentation du projet de Règlement 823-18 – Règlement modifiant l'article 9 du Règlement 736-14 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition

Conformément à l'article 356 LCV, le projet de Règlement 823-18 – *Règlement modifiant l'article 9 du Règlement 736-14 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition* est présenté.

Ce règlement vise à modifier la clause d'indexation de la rémunération, prévue à l'article 9 du Règlement 736-14 - *Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition*, abrogeant et remplaçant les règlements 632-11 et 723-14, afin de suspendre l'indexation pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2018.

10. 010-01-18 Présentation du projet de Règlement 824-18 – Règlement modifiant le Règlement 726-14 relatif à un emprunt pour des travaux de pavage et de rechargement d'accotements sur diverses rues

Conformément à l'article 356 LCV, le projet de Règlement 824-18 – *Règlement modifiant le Règlement 726-14 relatif à un emprunt pour des travaux de pavage et de rechargement d'accotements sur diverses rues* est présenté.

Ce règlement vise à réduire le montant de l'emprunt à 148 588 \$ étant donné que les travaux prévus au règlement n'ont pas tous été réalisés.

11. 011-01-18 Adoption du Règlement 818-18 - Règlement établissant les modalités de publication des avis publics

Considérant l'article 55 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, entrée en vigueur le 16 juin 2017;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire se prévaloir des dispositions de la loi et adopter un règlement établissant les modalités de publication des avis publics;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2017 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

Considérant qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la séance du 15 janvier 2018 et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;

Considérant que tous les élus présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture;

Considérant que le maire déclare l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement:

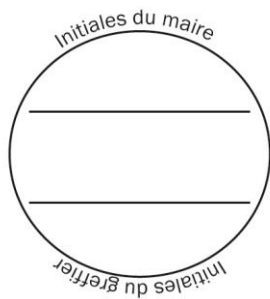
Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 818-18 - *Règlement établissant les modalités de publication des avis publics*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

12. 012-01-18

N° de résolution ou annotations

FINANCES

Affectation du fonds de roulement comme financement pour l'acquisition de divers équipements durant l'année 2018

Considérant que divers projets devront être réalisés durant l'année 2018 pour lesquels le financement doit être autorisé par une résolution du conseil municipal;

Considérant que les projets énumérés dans le tableau ci-joint étaient prévus au PTI 2018 pour être financés à partir du fonds de roulement;

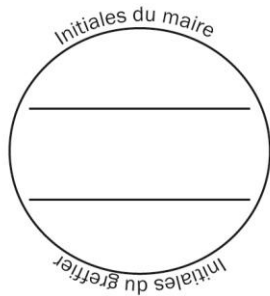
PETITES IMMOBILISATIONS	Coût	PÉRIODE AMORTISSEMENT
ADMINISTRATION		
Dépenses pour les élections 2017	45 000 \$	4
URBANISME		
Achat et installation de radio (Rogue et Versa)	1 000 \$	5
Révision plan d'urbanisme	10 000 \$	5
HYGIÈNE DU MILIEU		
Peinture - Bornes fontaines	3 000 \$	5
Entretien anti coup bélier	3 500 \$	5
Remplacement oxymètre	2 500 \$	5
2 pompes sur l'Azalée, 2 pompes sur Solidago	9 200 \$	10
Étagères de rangement	800 \$	10
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Formation		
Pompiers 1 (5 employés à 5 200 \$)	26 000 \$	4
Officiers 1 (4 employés obligatoires)	18 600 \$	4
Bâtiment - Caserne		
Plomberie	1 600 \$	5
Entretien toiture	1 000 \$	5
Soupape anti-retour pour borne-fontaine intérieure	1 725 \$	5
Habit de combat 2 pièces (10 équipements à 2 250 \$)	22 500 \$	10
Laveuse pour bunker et équipement de combat	8 000 \$	8
TRAVAUX PUBLICS		
Achat d'outils	1 000 \$	5
Achat de forme de béton	1 500 \$	5
Tablette informatique mécanique pour logiciel	1 500 \$	5
Étagères atelier mécanique	6 800 \$	10
Abris hivernaux pour bâtiments	4 460 \$	5
Amélioration locative diverse	10 000 \$	10
	179 685 \$	
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS		
Plan de prévention des équipements informatiques	19 000 \$	5
Achat de tables extérieures	3 300 \$	5
Achat de mobilier urbain - table de pique-nique, banc et paniers à rebuts	9 200 \$	5
Soudeuse pour réparation mécanique au garage	7 500 \$	10
Paiement des permis en ligne	3 000 \$	10
Écran pour salle du conseil	2 500 \$	5
Total - Investissement - fonds de roulement 2018	224 185 \$	

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des finances et trésorière :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin

Il est résolu :

- D'autoriser le financement des projets à même le fonds de roulement, pour un virement de 224 185 \$ à partir du fonds de roulement, pour financer l'acquisition de divers équipements et la réalisation de différents projets durant l'année 2018, tel que décrit au tableau ci-dessus;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Que les remboursements au fonds de roulement soient conformes à la période d'amortissement ci-haut décrite pour chaque projet et acquisition;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. 013-01-18 Intention d'élaborer d'un Plan d'action d'aménagement de quartiers durables dans le cadre de la demande de subvention au Fonds municipal vert

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a préparé une demande de financement au Fonds Municipal Vert (FMV) dans le cadre du programme « Plan d'action d'aménagement de quartiers durables ».

Considérant que ladite demande a été soumise au MAMOT pour obtention d'un favorable à ce projet.

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin

Il est résolu :

- Que, conditionnellement à l'obtention du financement demandé au Fonds municipal vert, le conseil municipal s'engage à élaborer un Plan d'action d'aménagement de quartiers durables et à y inclure une vision, des objectifs et des cibles en matière de développement durable.
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

RESSOURCES HUMAINES

14. 014-01-18 Fin de probation de M. Guillaume Bédard et réintégration à titre de responsable de la prévention incendie, temps plein

Considérant que M. Guillaume Bédard a été nommé au poste de directeur de la sécurité publique le 12 septembre 2016;

Considérant que cette nomination était conditionnelle à une période de probation de 6 mois dans laquelle M. Bédard devait obtenir son grade d'officier 1 de l'École Nationale des Pompiers du Québec et recevoir la recommandation favorable du directeur général et du consultant mandaté pour l'accompagner durant cette période;

Considérant la résolution numéro 120-03-17 prolongeant la période de probation de M. Bédard jusqu'au 13 septembre 2017;

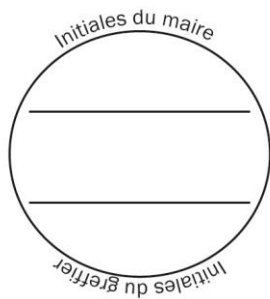
Considérant la résolution numéro 365-09-17 prolongeant la période de probation de M. Bédard jusqu'au 12 janvier 2018;

Considérant que les conditions à la nomination énumérées dans la résolution numéro 365-09-17 n'ont pas été respectées;

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin

Il est résolu :

- De mettre fin à la période de probation de M. Guillaume Bédard en date du 10 janvier 2018;
- Que M. Guillaume Bédard réintègre le poste de responsable de la prévention incendie, à temps plein;
- Que les conditions de travail qui lui sont attribuées soient celles prévues dans le *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers et premiers répondants temps plein*;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien,
M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin,
Mme la conseillère Édith Couturier.

N° de résolution ou annotations

Vote contre : M. le conseiller Jimmy Laprise.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. 015-01-18 Embauche de M. Bertin Santerre à titre de directeur du Service de la sécurité publique, par intérim

Considérant la vacance du poste de directeur du Service de la sécurité publique et que celui-ci doit être comblé;

Considérant les qualifications de M. Bertin Santerre pour ce poste;

Considérant la recommandation favorable de M. Marc Proulx, directeur général et de Mme Audrey Beaulieu, directrice générale adjointe :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Bertin Santerre, à titre de directeur du Service de la sécurité publique, par intérim, suivant les dispositions du contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres CTEC-01-2017 et de l'avenant qui lui est propre;
- D'adopter le Contrat traitant des conditions de travail des employés cadres - Manuel de gestion AVENANT 1 – Bertin Santerre;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien,
M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin,
Mme la conseillère Édith Couturier.

Vote contre : M. le conseiller Jimmy Laprise.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

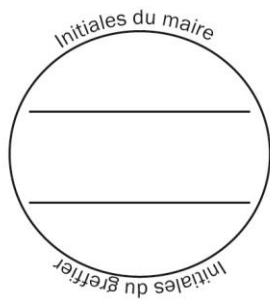
PÉRIODE DE QUESTIONS

16. 016-01-18 Période de questions

À 19 h 17, le maire, M. Carl Thomassin, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

La période de questions s'est terminée à 19 h 19.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

17. 017-01-18

DISPOSITIONS FINALES

Levée de la séance

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu de lever la séance à 19 h 19.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

M. Carl Thomassin
Maire

Mme Maude Simard, avocate
Greffière

¹ [Note au lecteur]

Le maire, ou toute personne présidant une séance du conseil, a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.